NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4201801 - Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 12
6. GESTION DU SITE 13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR4201801

1.3 Appellation du site

Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

31/03/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Alsace	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.alsace.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 28/02/2003
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020796235

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 7,26611°

Latitude : 48,53556°

2.2 Superficie totale

3151 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
42	Alsace

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
67	Bas-Rhin	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
67018	BALBRONN
67066	BROQUE
67077	COSSWILLER
67165	GRANDFONTAINE
67276	LUTZELHOUSE
67342	OBERHASLACH
67480	STILL
67500	URMATT
67122	WANGENBOURG-ENGENTHAL
67525	WESTHOFFEN

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		1,6 *(0,05 %)*		P	B	C	B	B
4030 *Landes sèches européennes*		45,3 *(1,44 %)*		M	B	C	B	B
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		12,63 *(0,4 %)*		G	C	C	B	B
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	0,03 *(0 %)*		M	D			
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		0,18 *(0,01 %)*		M	C	B	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		2,52 *(0,08 %)*		M	C	C	C	C
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		155,03 *(4,93 %)*		G	B	C	B	B
7110 *Tourbières hautes actives*	X	0,24 *(0,01 %)*		M	C	C	B	C
7120 *Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle*		4,1 *(0,15 %)*		M	C	C	C	C
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	0,01 *(0 %)*		M	D			
8150 *Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes*		5,37 *(0,16 %)*		M	B	C	B	B
8220 *Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique*		18,07 *(0,57 %)*		M	B	C	B	B

91D0 *Tourbières boisées*	X	3,47 *(0,11 %)*		P	C	C	C	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	15,67 *(0,5 %)*		M	C	C	B	B
9110 *Hêtraies du Luzulo-Fagetum*		329,47 *(10,46 %)*		M	B	C	B	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		90,04 *(2,86 %)*		M	B	C	B	B
9150 *Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion*		0,05 *(0 %)*		P	D			
9170 *Chênaies-charmaies du Galio-Carpinetum*		0,32 *(0,01 %)*		P	D			
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	22,23 *(0,71 %)*		M	B	C	B	B
9410 *Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)*		75,16 *(2,39 %)*		M	C	C	C	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	P	DD	D			
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p			i	P	G	D			
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	D			
I	1084	*Osmoderma eremita*	p			i	P	P	D			

F	1095	*Petromyzon marinus*	r			i	P	DD	D			
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P	P	D			
F	1106	*Salmo salar*	p			i	P	P	D			
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P	P	D			
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1308	*Barbastella barbastellus*	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	*Myotis emarginatus*	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1324	*Myotis myotis*	r	700	700	bfemales	P	P	C	B	C	B
M	1361	*Lynx lynx*	p	1	1	i	P	DD	C	C	C	C
P	1381	*Dicranum viride*	p			i	P	DD	C	B	B	C
P	1386	*Buxbaumia viridis*	p			i	P	DD	D			
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P	P	D			
P	6985	*Vandenboschia speciosa (Willd.) G.Kunkel, 1966*	p			i	P	DD	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		Accipiter gentilis			i	C			X		X	
B		Accipiter nisus			i	C			X		X	
B		Anthus pratensis			i	P			X		X	
B		Turdus torquatus			i	P			X		X	
B		Nucifraga caryocatactes			i	P			X		X	
B		Serinus citrinella			i	P						X
P		Achillea nobilis			i	P						X
P		Actaea spicata			i	P						X
P		Adonis aestivalis			i	P						X
P		Agrostemma githago			i	P						X
P		Allium scorodoprasum			i	P						X
P		Althaea hirsuta			i	P						X
P		Anacamptis coriophora			i	P			X			
P		Andromeda polifolia			i	R						X
P		Anemone sylvestris			i	P						X
P		Anthemis arvensis			i	P						X
P		Aster amellus			i	P						X
P		Astragalus cicer			i	P						X
P		Avenula pratensis			i	P						X

P		*Bromus secalinus*			i	P						X
P		*Carex praecox*			i	P						X
P		*Caucalis platycarpos*			i	P						X
P		*Cephalanthera damasonium*			i	P			X			
P		*Cephalanthera rubra*			i	P			X			
P		*Consolida regalis*			i	P						X
P		*Crepis praemorsa*			i	P						X
P		*Crepis pulchra*			i	P						X
P		*Dactylorhiza latifolia*			i	P						X
P		*Dactylorhiza viridis*			i	P						X
P		*Daphne laureola*			i	P						X
P		*Dianthus deltoides*			i	P						X
P		*Dianthus superbus*			i	P						X
P		*Drosera rotundifolia*			i	C						X
P		*Eriophorum vaginatum*			i	C						X
P		*Filago pyramidata*			i	P						X
P		*Gagea pratensis*			i	P						X
P		*Gagea villosa*			i	P						X
P		*Gentianella ciliata*			i	P						X
P		*Globularia punctata*			i	P						X
P		*Huperzia selago*			i	C						X
P		*Lathyrus niger*			i	P						X
P		*Leucojum vernum*			i	P						X

P		*Lithospermum arvense*			i	P						X
P		*Lythrum hyssopifolia*			i	P						X
P		*Monotropa hypopitys*			i	P						X
P		*Nepeta cataria*			i	P						X
P		*Ophrys apifera*			i	P			X			
P		*Ophrys insectifera*			i	P			X			
P		*Ornithogalum pyrenaicum*			i	P						X
P		*Osmunda regalis*			i	P						X
P		*Phleum paniculatum*			i	P						X
P		*Pulsatilla vulgaris*			i	P						X
P		*Saxifraga rosacea*			i	P						X
P		*Scandix pecten-veneris*			i	P						X
P		*Sorbus domestica*			i	P						X
P		*Thelypteris palustris*			i	P						X
P		*Thymus serpyllum*			i	P						X
P		*Tulipa sylvestris*			i	P						X
P		*Turgenia latifolia*			i	P						X
P		*Veronica acinifolia*			i	P						X
P		*Vicia pisiformis*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	55 %
N17 : Forêts de résineux	2 %
N19 : Forêts mixtes	21 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	8 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Le site comporte deux parties distinctes, l'une d'entre elles, de 1200 ha, nettement montagnarde, l'autre, de 2200 ha collinéenne. Dans les altitudes hautes, le grès domine. Il constitue un relief accidenté, parsemé de nombreux blocs, donnant au paysage forestier un caractère imposant. Localement cependant, aux alentours du Nideck, le sol est plus riche. La partie basse, qui culmine aux alentours de 500 m, repose sur des grès ou des calcaires.

Vulnérabilité
: La conservation des habitats forestiers passe notamment par celle d'un bon degré de naturalité, les mesures de gestion devant être définies pour chaque habitat en particulier. Pour les tourbières, bien connues mais relativement éloignées des réseaux de communication, les pressions (touristiques et foncières
) sont relativement limitées ; l'absence de perturbation artificielle sur la tourbière mais aussi sur son bassin versant doit être recherchée.
La survie et la prospérité d'espèces comme le Lynx, les Chauves-souris, le Grand Tétras ou la Chouette de Tengmalm dépendent des mesures de gestion et des facteurs de dérangement affectant de vastes territoires.
La recherche de l'équilibre sylvocynégétique au niveau du massif est également un des facteurs importants sur lesquels il conviendra de travailler, pour permettre le maintien de la diversité floristique et d'une structuration des peuplements forestiers. En effet, la surdensité des cervidés conduit à un appauvrissement de la flore, à une modification de la composition dendrologique des peuplements au profit de l'Epicéa, moins appétant et à des dégâts divers sur les essences (écorçage, etc.).
Pour la pessière vosgienne (Epicéa autochtone) du chaos de la Maxe, des risques de pollution génétique sont à craindre, en raison de l'existence de plantations anciennes d'épicéas allochtones.
Les érablaies du Nideck souffrent d'une certaine affluence touristique estivale (visite de la cascade du Nideck).
Concernant le développement du tourisme et notamment des activités de "pleine nature", une réflexion globale pourrait être menée à l'échelle du massif. Ces pratiques pourraient ainsi être organisées dans le cadre d'un schéma cohérent, qui permettrait à la fois de préserver les milieux et les espèces et de faire découvrir les espaces les moins sensibles.

La vulnérabilité la plus importante, en ce qui concerne la population de Grand Murin, se situe au niveau du gîte de reproduction.

4.2 Qualité et importance

Les massifs du Donon, du Schneeberg et du Grossmann font partie d'un des plus vastes ensembles forestiers continus du Nord-Est de la France. Ils réunissent un échantillon représentatif et diversifié des habitats naturels de moyenne montagne : des tourbières à divers stades d'évolution, des forêts de ravin (érablaie), des hêtraies-sapinières, des sapinières-pessières, des landes et des prairies montagnardes, pour beaucoup d'entre eux, d'intérêt européen.
Le luzulo-fagetum prend ici toute son extension. Les pessières-sapinières font partie des rares stations du massif vosgien où l'indigénat de l'Épicéa est avéré

Si certains secteurs du massif ont été profondément transformés par la gestion forestière, d'autres conservent un aspect sauvage et un fonctionnement relativement naturel. De telles forêts de moyenne montagne, ayant conservé des îlots de nature "sauvage", sont devenues relativement rares dans l'Europe communautaire. D'une manière générale, les Vosges ont une forte responsabilité dans la conservation de certains habitats naturels de moyenne montagne à l'échelle de la Communauté européenne, en raison de leur qualité et de leur étendue.

De plus, le massif du Donon se singularise par le fait qu'il est essentiellement installé sur des grès, ce qui entraîne des particularités dans la composition des groupements végétaux. Au sein de ce massif essentiellement gréseux, certains secteurs à substrat beaucoup plus riche et sur fortes pentes, abritent de remarquables érableraies à Lunaire (forêts de ravins).

La faune du Donon-Schneeberg-Grossmann est celle des forêts et des clairières de moyenne montagne au sein d'un grand massif. L'effet de massif a été, dans le passé, un facteur déterminant dans la sauvegarde du Cerf qui a repeuplé les Vosges à partir du noyau relictuel de ce site. Il a sans doute aussi joué un rôle dans le maintien des Tétraonidés.
Les espèces d'intérêt communautaires sont des oiseaux relevant de la directive ad hoc. Pour les oiseaux, il s'agit d'espèces liées aux forêts naturelles (Grand Tétras, Gélinotte, Chouette de Tengmalm), aux grandes futaies (Pic noir, Pic cendré), aux falaises rocheuses (Faucon pèlerin) et aux clairières (Pie grièche écorcheur, Bondrée apivore). Les premières sont les plus menacées. Une zone de protection spéciale pour les oiseaux recoupe le projet de ZSC. De plus, les autres espèces d'intérêt communautaire de ces massifs sont le Lynx, dont la réintroduction est engagée depuis une quinzaine d'années, deux chauves souris, dont une, le Grand Rhinolophe fer à cheval, n'a que des effectifs très faibles en France.

La partie collinéenne du site accueille une colonie de 700 femelles de Grand Murin.

Pour ce qui concerne la flore, le site dans son nouveau périmètre contribue à la préservation de la mousse Dicranum viride, qui se rajoute à celle des quelques espèces à valeur patrimoniales spécifiques des zones tourbeuses, et, à l'autre extrême, des collines sèches, présentes dans le site d'importance communautaire existant.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		I
L	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		O
L	I03.02	Pollution génétique (plantes)		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		B
M	F06	Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	B	Sylviculture et opérations forestières		I
M	A03	Fauche de prairies		I
M	F03.01	Chasse		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d’azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d’acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l’intérieur du site, O = à l’extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	9,3 %
Etablissement public	%
Domaine communal	%
Domaine privé de l'état	90 %
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Groupe Tétras Vosges, (1997). - Le Grand Tétras sur le territoire du Parc ; synthèse 1995-96, bilan et propositions d'actions. - PNR des Ballons des Vosges, Minist. de l'Environnement, 34p.

Groupe Tétras Vosges, (1997). - Le Grand Tétras, question de survie - Grand Tétras et Gelinotte des bois, bilans et perspectives pour les tétraonidés dans le massif vosgien. Annales des journées techniques du Groupe Tétras Vosges (2-3 décembre 1995). - Minist. de l'Environnement, 215 p.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1997). - Propositions des sites éligibles au réseau Natura 2000 de l'ONF Alsace pour les forêts domaniales.- annexe 3.

ROCAMORA G., (1993.) - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. - L.P.O., Minist. de l'Environnement, 339 p.

OBERTI D., (1990). - Catalogue des types de stations forestières des Vosges alsaciennes. - Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

VANDEL J.M., (199?). - Le Lynx dans le Massif Vosgien, situation en 1996. - Office National de la Chasse.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1998). - Sites proposés au titre de la seconde liste par l'Office National des Forêts. Analyses et avis sur les sites soumis à consultation.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1998).- Projet d'Aménagement forestier de la forêt domaniale du Donon.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1996).- Aménagement forestier de la forêt domaniale d'Engenthal : 1995-2009.

UNTEREINER, Alain (2005) - La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ainsi que la faune et la flore sauvage et le Dicrane vert en Alsace, 13 p. ONF - DIREN Alsace

BARATAUD M. et Al, 2000 - Sites Natura 2000. Définition des aires d'études pour une cartographie des habitats de chasse à chiroptères.

GEPMA (en prép.) - Plan de restauration régional des chiroptères 2007-2011.

ODONAT (Coord.), 2003 - Les listes rouges de la nature menacée en Alsace. Collection conservation, Strasbourg, 479 p.

ROUE S.Y. et BARATAUD M. (coord. SFEPM), 1999 - Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, n° spécial, 2 : 136 p.

Raphaël SANE, automne 2006 - Définition de sites significatifs pour la préservation du crapaud sonneur à ventre jaune et de quatre espèces de chauves-souris en Alsace. 73 p. Diren Alsace.

Société Botanique d'Alsace, s.d. - Données diverses sur la flore d'Alsace. Base de données Brunfels, société botanique d'Alsace (Sophie 0333)

TINGUY H., 2002 - Notules bryologiques - Bryophytes peu signalées ou nouvelles pour les Vosges et l'Alsace. Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar 64 : 82-86.

HOFF Michel, 1976. - Contribution à l'étude phytoécologique des champs de fractures des Vosges. Mémoire de diplome d'études approfondies en écologie végétale. ULP Strasbourg. 1 carte 1-46p.

HAUSCHILD R., MICHAUX C., 1999. - Cartographie et hiérarchisation des zones AOC viticoles entre Marlenheim et Châtenois. Tome 1 : méthodologie et résultats. Tome 2 : annexes. Ministère de l'Agriculture et de la pêche, DIREN Alsace, ONF, direction régionale Alsace.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	9 %
24	Réserve biologique intégrale	0 %
27	Réserve biologique domaniale dirigée	9 %
29	Réserve biologique	0 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	2 %
21	Forêt domaniale	35 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	50 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
24	R.B.D. intégrale de la tourbière de la Maxe		0%
29	R.B.D. du Massif du Schneeberg-Baerenberg		9%
31	Ruines autour de Nideck		2%
21	FD d'Engenthal, du Donon, de Lutzelhouse et de Haslach		35%
22	Forêts communales indivise des sept communes		50%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

L'habitat 9410 comprend en fait deux formations assez différentes dans leur fonctionnalité :
- la première est représentée par des sapinières (souvent remplacées par de l'Epicéa allochtone) hyperacidiphiles à Myrtille, Airelle et Callune colonisant des sols podzolisés sur grès ;

- la seconde, des pessières-sapinières localisées sur des chaos de grès au surplomb du marais de la Maxe.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts - Direction Régionale Alsace Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX Oeuvres de Notre Dame pour le compte de la ville de Strasbourg

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom : actions et enjeux
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/170_Actions_Enjeux_Docob_Donon_VF_janv2014.pdf
Nom : Etat initial
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/170_Etat_initial_Docob_Donon_VF_Climax_nov2013.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Les sites du Schneeberg et du Donon font l'objet de la part de l'Office National des Forêts d'une gestion Grand Tétras en respect de la directive Grand Tétras (1991).
La mise en oeuvre de la directive "Tétras" implique dans les zones d'action prioritaires à caractère de réserve des règles sylvicoles. Ces règles visent à recréer ou maintenir un biotope favorable à l'espèce. Le statut de réserve biologique est prévu sur une série individualisée ; le traitement se fera en fûtaie jardinée par bouquets ou en fûtaie irrégulière par parquets. Les bouquets et parquets sensibles (places de chant, hivernage et élevage des nichées) sont cartographiés, et matérialisés sur le terrain.
Sur le massif du Donon, un enclos de 53 ha a été crée afin de diminuer la pression du grand gibier (sanglier notamment) sur les biotopes de vie du Grand Tétras.

Le site de la tourbière de la Maxe ne fait l'objet d'aucune intervention de la part de l'O.N.F. que ce soit pour des travaux ou des aménagements.

Pour la forêt domaniale du Donon, un plan d'aménagement devrait être approuvé courant 1998.
Il comprend : une RBD "Tourbières", des sites d'intérêts écologiques particuliers (falaise, îlots de vieillissement...), une série de production-protection avec un groupe futaie régulière-régénération naturelle progressive et un groupe futaie irrégulière.

Pour la forêt domaniale d'Engenthal, l'aménagement forestier (1995-2009) prévoit une seconde série traitée de façon à conserver le caractère subnaturel des biotopes à "Tétras". Elle se décline en trois

groupes : le premier de 100 ha sera constitué de peuplements productifs traités en futaie irrégulière par parquets ; le deuxième de 91,42 ha sera constitué de peuplements productifs irréguliers, traités en futaie jardinée par bouquest ; le troisième de 90,20ha sera constitué de zones à protégées (formations de crêtes, éboulis, tourbières) classées en attente.
Pour ces trois groupes, les recommandations pour la protection du Tétras dans les Vosges seront appliquées.

La forêt domaniale de Lutzelhouse fait l'objet d'un aménagement traditionnel (1992-2011). Les peuplements sont conduits en futaie régulière et comprennent : 39% de Sapin pectiné, 26% de Douglas, 20% d'Epicea commun, 11% de Hêtre, 2% de Pin sylvestre, 1% de Chêne sessile et 1% de Mélèze d'Europe.

La forêt domaniale de Haslach fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier qui assure la pérennité du couvert forestier, condition nécessaire à la conservation de la mousse Dicranum viride.

La forêt indivise des sept communes est traitée en fûtaie régulière. La reconquête de cette ancienne vaste surface de pacages communaux s'est faite notamment par plantations d'Epicéa allochtone.

Un projet de réserve biologique foestière est en cours en vue de la conservation du Grand Tétras, sur une surface de 95,9 ha.

Les forêts communales de Strasbourg et Westhoffen sont des chênaies productives, mais leur mode de gestion convient aux besoins du Grand Murin.